



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 095-219500543-20241206-37_2024-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°37

DATE DE LA CONVOCATION 29/11/2024	L'an deux mille vingt quatre Le six décembre à dix-neuf heures et dix minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 29/11/2024	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 8 Présents : 6 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 7	<u>Etaient présents</u> : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier FLIGNY - Olivier MAUGER <u>Absent représenté</u> : Laurent RONDEAU (pouvoir donné à Elizabeth DUFOUR) <u>Absent</u> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA <u>Secrétaire de séance</u> : Olivier MAUGER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°37 OBJET : Autorisation de mandater jusqu’à 25% en dépense d’investissement en attendant le vote du BP 2025	Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l’article L.1612-1, Considérant que jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 15 avril, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, Considérant dès lors que la collectivité territoriale peut sur autorisation de l’organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, Afin d’assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de permettre au maire jusqu’à l’adoption du Budget primitif 2025 à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Chapitre	BP 2024	25 %
20	5 000 €	1 250 €
21	146 700 €	36 675 €
23	116 703.30 €	29 175.83 €
TOTAL	268 403.30 €	67 100.83 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Autorise à l'unanimité le maire à mandater jusqu'à 25 % des dépenses d'investissement en attendant le vote du BP 2025.

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 17/12/2024
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Le secrétaire de séance,

Olivier MAUGER